

Contrôle de fonctionnement et d'entretien d'une installation d'assainissement non collectif

N° dossier SPANC de l'Adour : **CF/338/16/190 RL**

Visite effectuée le **21/03/16**

Nombre de page du présent rapport : 2

Propriétaire :

Nom (ou raison sociale) : M. POMES Vincent
Adresse actuelle : 14 avenue Henri Russell – 64000 PAU
Téléphone : /

Terrain :

Adresse : 5 cami deth Casteriou – 65200 ORIGNAC
Parcelle habitation : C 197
Superficie du terrain : 2000 m²
Superficie disponible : 300 m²
Traitement adapté au sol : inconnu
Exutoire sur parcelle : fossé communal

Habitation :

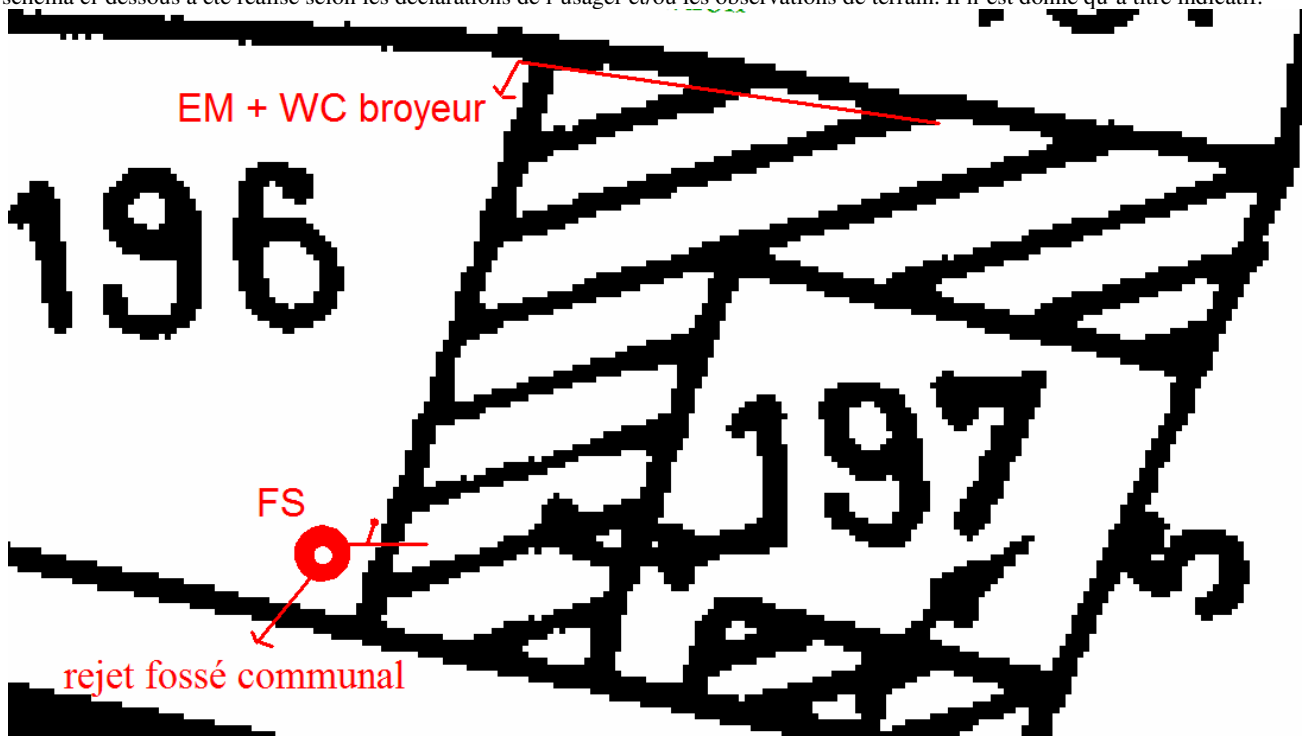
Type de bâtiment : Résidence secondaire
Nombre de pièces principales : 5
Nombre d'occupants : 1
Parcelle assainissement : C 196

Installation d'assainissement existante :

Date de mise en place : Non communiquée
Type d'installation : Fosse septique de volume inconnu
Regards : /

Plan de l'installation :

Le schéma ci-dessous a été réalisé selon les déclarations de l'utilisateur et/ou les observations de terrain. Il n'est donné qu'à titre indicatif.



Liste des points contrôlés :

Liste des points contrôlés	Evaluation contrôleur	Observations
Modifications de l'installation suite à la dernière visite du SPANC		
Réaménagement du terrain sur et aux abords de l'installation	Non	/
Réalisation des travaux conformément aux observations du précédent rapport de visite	Non	Pas de travaux réalisés
Evaluation des risques sanitaires et environnementaux		
Contact direct possible avec des eaux usées non traitées (défaut de sécurité sanitaire)	Oui	Rejet direct des eaux ménagères et des eaux vannes d'un WC avec broyeur et rejet des eaux vannes prétraitées issues de la fosse septique en surface.
Risque de transmission de maladies vectorielles (zone de lutte contre les moustiques)	Non concerné	
Nuisances olfactives	Non	/
Défaut de structure ou fermeture des ouvrages	Non évaluable	Fosse septique inaccessible
Installation située en zone à enjeux sanitaires	Non	/
Installation située en zone à enjeux environnementaux	Non	/
Installation incomplète	Oui	Pas de prétraitement des eaux ménagères et des eaux du WC broyeur et absence de traitement
Adéquation entre installation d'assainissement / usage / milieu		
Installation significativement sous-dimensionnée	Non évaluable	Volume de la fosse septique inconnu
Dysfonctionnement(s) majeur(s) constaté(s)	Non évaluable	Fosse septique inaccessible
Implantation à plus de 35 m en amont hydraulique d'un puits AEP déclaré	Oui	/
Installation respectant l'article 3 de l'Arrêté du 07/09/09	Non	/
Cas des installations agréées : installation respectant la mise en œuvre et les conditions d'emploi du fabricant	Non concerné	/
Ensemble des eaux usées collectées	Oui	/
Collecte indépendante des eaux usées et eaux parasites	Oui	
évaluation du fonctionnement de l'installation		
Écoulement correct des eaux usées à travers l'installation	Non évaluable	Fosse septique inaccessible
Cas des installations agréées : fonctionnement et entretien conforme aux conditions du fabricant	Non concerné	/
Evaluation de l'accessibilité, de l'entretien et de l'usure		
Entretien conforme	Oui	Fosse vidangée le 04/10/2011
Réalisation des vidanges par un vidangeur agréé / fréquence conforme aux guides d'utilisation pour installation agréée	Oui	Vidange réalisée par LARREY
Curage des canalisations (hors épandage)	Non	/
Regards dégagés et accessibles	Non	Fosse septique inaccessible
Défaut lié à l'usure (fissures, corrosion, déformation, ...)	Non évaluable	Fosse septique inaccessible

Evaluation et classement de l'installation d'assainissement non collectif :

- Installation inexistante
 Installation présentant des dangers pour la santé des personnes
 Installation présentant un risque avéré de pollution de l'environnement
 Installation incomplète ou significativement sous-dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs
 Installation présentant un défaut d'entretien ou une usure

Conformité de l'installation : L'installation d'assainissement est classée **non-conforme** au sens de l'arrêté du 27 Avril 2012 car l'installation présente un défaut de sécurité sanitaire. En effet, les eaux ménagères butes, le WC broyeur et les eaux vannes prétraitées issues de la fosse septique sont rejetées dans le fossé privé et dans le fossé communal.

<input checked="" type="checkbox"/> Travaux obligatoires à une mise en conformité	<input type="checkbox"/> Liste de recommandations
--	--

- Réaliser une étude de sol définissant le dispositif de traitement adapté à la nature du terrain et à la capacité d'accueil de l'immeuble,
- Mettre en place le dispositif de traitement préconisé par le bureau d'étude après validation du projet de réhabilitation par le SPANC.

- **Délai imparti à la réalisation des travaux :** Travaux obligatoires à réaliser dans un délai de 4 ans (article L1331-1-1 du code de la santé publique). Ce délai est ramené à 1 an en cas de vente de l'immeuble (article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation).

- **Fréquence de contrôle appliquée à l'installation :** 4 ans.

Fait à **Bagnères-de-Bigorre**, le **21 mars 2016**.
 Le Président du SPANC,
 Gérard MENVIELLE.